



# Carnet de rentrée

## 2025-2026



**Ecole communale d'Aubin-Neufchâteau**

Rue Colonel d'Ardenne, 4  
4608 Aubin Neufchâteau

**Direction : Séverine Botty**

04/ 376. 61. 09.

0486/ 637. 880.



## Table des matières

Mot de bienvenue.....	4
Contacts/ Horaires des classes/ Ouverture de l'école.....	5
Présentation de l'équipe éducative.....	6
Encadrement des temps de midi et des garderies/ Personnel d'entretien/ Calendrier scolaire/ Classes de dépaysement/ Formations pédagogiques.....	7
Accueil extrascolaire.....	8
Évaluations et bulletins/ Réunions de parents/ Conseil de participation .....	9
La sieste des petits/ La psychomotricité de M1 à M3/ Education physique et natation.....	10
Aménagements raisonnables/ Outils et conseils de communication/ Communication parents école.....	11
Toute mon année.....	12
La gratuité et les frais scolaires.....	14
Document informatif concernant le DAccE/ Cartables/ Objets confisqués.....	15
Gestion des conflits/ Sécurité/ Accidents scolaires/ Les enfants malades.....	16
Les médicaments.....	17
Gestion des absences de la M3 à la P6.....	18
Arrivées tardives et départs anticipés.....	19
Nos partenaires (coordination socio-scolaire et CPMS) .....	20
Dates de nos festivités/ L'association de parents .....	22

---

## Mot de bienvenue

Chers parents,

En ce début d'année scolaire, nous vous remercions vivement de la confiance que vous nous témoignez en nous permettant de participer à l'instruction et à l'éducation de votre enfant.

Notre priorité est l'évolution et le bien-être de chaque élève.

Pour une belle collaboration, la communication « enfants - parents - équipe éducative » reste un point très important. Nous sommes à votre disposition pour tout problème qui pourrait se présenter.

Comme chaque année, des documents administratifs doivent être complétés. Nous vous demandons de les remettre à la titulaire **pour le lundi 1<sup>er</sup> septembre au plus tard.** (Voir feuilles en annexe)

Nous vous remercions, chers parents, pour l'attention que vous porterez à toutes ces informations et nous vous prions de croire en notre entier dévouement.

La direction  
et son équipe éducative

---

## Contacts

Ecole /Garderie	////////////////////////////////////	04/379. 49. 48
Directrice	Mme Botty Séverine	0486/63.78. 80
Coordinatrice ATL	Mme Manuella Van de Meersche	04/374. 74. 39
Coordination socio-scolaire	Mme Caroline Lebeau	0488/99. 81. 43
Équipe PSE	Mme Gevaerts	04/279. 34. 25
Équipe PMS	Mme Sandra Detaille	04/279. 26. 96
Speech Splash	Jennifer Maus	0496/08. 14. 04
Echevine de l'Enseignement	Mme Audrey Gijssens	0472/ 92. 63. 10

## Horaires des classes

	Classes maternelles	Classes primaires
Le matin	De 8h15/9h (accueil) et de 9h à 12h10 (classe)	De 8h30 à 12h10
L'après-midi	De 13h40 à 15h20	De 13h40 à 15h20

## Ouverture de l'école

Entre 7h et 8h15	Rendez-vous à la garderie
A partir de 8h15	Ouverture et accueil dans la cour de récréation

- Un élève présent aux abords du site de l'école avant 8h15 et non présent à la garderie reste sous la responsabilité de ses parents.
- Un élève présent sur le site de l'école après 15h20 (12h10 le mercredi) et non présent à la garderie ou à l'école des devoirs est sous la responsabilité de ses parents.
- Les élèves qui retournent manger à leur domicile peuvent revenir à l'école à partir de 13h. Avant cela, ils restent sous la responsabilité de leurs parents.
- Si vous désirez que votre enfant rentre seul à la maison, vous devez l'inscrire dans le journal de classe de votre enfant. Aucune sortie ne sera acceptée sans présence de votre écrit.

## Présentation de l'équipe éducative

M1-M2-M3	Mme Josine Jeukens (remplacée par Stéphanie Widy le vendredi) et Mme Sylvie Heynen
La puéricultrice	Mme Ophélie Wuestenbergh
Psychomotricité	Mme Marie-France Tasset & Mr Laurent Fagot
P1-P2	Mme Jessica Bauwens
P3-P4	Mme Laurence Judong et Mme Laura Martin
P5-P6	Mme Laurence Judong & Mr René Allard
Projet numérique	Mme Delphine Gengoux
Education physique	Mr Laurent Fagot et Mme Emy Strasser
Deuxième langue	Mr Jérôme Maréchal
Philosophie et citoyenneté	Mmes Julie Bugli & Vanessa Mohamed
Morale	Mme Estelle Simon
Religion catholique	Mme Murielle Lemmens

---

## Encadrement des temps de midi et des garderies

Une équipe motivée et sympathique pour s'occuper de vos enfants pendant les temps de midi et les après journées.

### Personnel d'entretien

Madame Emma et Madame Isabelle sont nos deux fées du logis pour l'entretien de notre école.

## Calendrier scolaire 2025-2026

**Rentrée scolaire** → lundi 25 août 2025

**Fête de la Communauté française** → samedi 27 septembre 2025

**Vacances d'automne (Toussaint)** → du lundi 20 octobre 2025 au dimanche 2 novembre 2025

**Commémoration du 11 novembre** → mardi 11 novembre 2025 (monument à Dalhem vers 14h)

**Vacances d'hiver (Noël)** → du lundi 22 décembre 2025 au dimanche 4 janvier 2026

**Vacances de détente (Carnaval)** → du lundi 16 février 2026 au dimanche 1er mars 2026

**Lundi de Pâques** → lundi 06 avril 2026

**Vacances de printemps (Pâques)** → du lundi 27 avril 2026 au dimanche 10 mai 2026

**Jeudi de l'Ascension** → jeudi 14 mai 2026

**Lundi de Pentecôte** → lundi 25 mai 2026

**Début des vacances d'été** → samedi 4 juillet 2026

## Les classes de dépaysement

**P6** → **Classes de neige** du mercredi 04 février au vendredi 13 février 26 (Réunion de présentation le mardi 30 septembre à 20h à l'école de Dalhem)

**P1-P2** → Classes vertes à Pairi Daiza prévue l'année scolaire prochaine

**P4-P5** → Classes de ville à Bruxelles au Parc Parmentier prévue l'année scolaire prochaine du 18 au 20 novembre 2026

## Formations pédagogiques

Il est obligatoire d'organiser des journées de formation pédagogique sur l'année scolaire. Les dates vous seront communiquées dès que nous serons en possession de celles-ci.

---

## Accueil extrascolaire

### a) Horaire

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
7h à 8h15				
15H35 à 18h	15H35 à 18h	12h25 à 18h	15H35 à 18h	15H35 à 18h

b) L'enfant fréquentant l'école peut à tout moment de l'année scolaire s'inscrire à l'accueil extrascolaire.

c) Les enfants qui fréquentent l'accueil extrascolaire doivent amener leur goûter pour l'après-midi. Ils doivent également apporter leur dîner du mercredi.

d) Les enfants inscrits pour l'accueil extrascolaire ainsi que le personnel sont couverts par une assurance en responsabilité civile à charge de la commune.

### e) Coût

- 1,5 € par jour (matin et/ou soir) pour 1 enfant,
- 2 € par jour (matin et/ou soir) pour 2 enfants,
- 2,5 € par jour (matin et/ou soir) pour 3 enfants.

La facturation et l'encaissement sont effectués par l'Administration communale (Tél. : 04/379.18.22).

**Quinze minutes après la fin des cours (15h35/12h25), la présence à l'accueil extrascolaire devient effective et sera facturée.**

A partir de ce moment, l'enfant est sous la surveillance et la responsabilité de **Mme Annie Vanwaarbeck**, personne assurant l'accueil extrascolaire.

**Celle-ci se termine à 18 heures précises.** Le plus grand respect de l'heure est sollicité et il est demandé avec insistance de prévenir **Mme Annie Vanwaarbeck** dans le cas d'une arrivée tardive et exceptionnelle.

## Evaluations et bulletins

En primaire, l'année scolaire est ponctuée par cinq bulletins d'évaluation (novembre, janvier, avril, juin et fin d'année scolaire). Il s'agit d'un document très important qui communique à l'élève et aux parents des informations relatives à l'acquisition des compétences (savoirs, savoirs - faire, savoirs - être) pour une période donnée. Il s'agit d'une photographie du parcours scolaire de votre enfant qui est en constante évolution. Un commentaire écrit apporte des informations sur l'évolution des apprentissages.

Dates des bulletins suite au travail journalier : décembre 25, avril 26, juin 26

Dates des bulletins suite aux contrôles récapitulatifs : janvier 26 (P5 et P6) et juillet 26 (toutes les classes primaires)

## Réunions de parents

Une réunion collective est organisée pour chaque classe en début d'année scolaire afin de vous informer de l'organisation de la classe, des méthodes pédagogiques utilisées, des compétences développées, des projets de classe, des évaluations...

Trois réunions de parents sont organisées sur l'année scolaire. Lors de ces réunions, nous vous demandons de respecter l'horaire fixé par l'enseignant et de ne pas dépasser le quart d'heure qui vous est accordé afin que chaque parent puisse interagir avec l'enseignant de son enfant dans des conditions optimales.

**Date de la réunion de rentrée : jeudi 18 septembre 25**

Dates des réunions de parents : février 26, avril 26 et juillet 26

Il est toujours possible de rencontrer les enseignants sur rendez-vous. Chaque enfant possède un journal de classe qui est le relais entre l'école et la famille.

## Conseil de participation

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1998, la loi impose l'existence d'un Conseil de participation dans chaque entité scolaire.

Le Conseil de participation est le seul lieu où peuvent se rencontrer et s'exprimer à la fois l'équipe éducative, le personnel ouvrier, les élèves, la direction, les parents et les représentants de l'environnement économique et social de l'établissement.

Il permet le dialogue et le débat entre les différentes composantes de la communauté éducative, favorise la participation de chacun et renforce la démocratie dans l'école. En somme, un certain nombre de procédures requièrent la consultation du Conseil de participation. Il s'agit d'un véritable outil à utiliser pour améliorer la vie scolaire.

---

## La sieste des petits M1

Un coin sieste muni de petits lits est prévu pour accueillir nos jeunes élèves qui ont encore besoin de dormir l'après-midi. Les enfants sont alors accompagnés de notre puéricultrice. Un doudou destiné pour l'école est également le bienvenu pour leur tenir compagnie pendant la sieste.

## Psychomotricité de M1 à M3

Les enfants accompagnés d'un responsable adulte prennent le bus, afin de se rendre à la salle de sport.

Pour le jour de psychomotricité, une tenue sportive est demandée. De cette façon, les enfants peuvent bouger avec aisance.

## Education physique et natation

### Cours de sports : équipement

Un sac contenant :

- Short ou legging et t-shirt qui couvre le ventre,
- 1 gourde d'eau,
- Chaussures de sport propres n'ayant jamais servi à l'extérieur avec des semelles qui ne marquent pas

**NB :** Pour les leçons données à l'école, à l'extérieur, même tenue que pour la salle, mais prévoir des baskets et un training pour les journées plus froides.

### Cours de natation à la piscine de Visé

#### Équipement →

Un sac contenant :

- Bonnet de bain obligatoire pour tous !
- Maillot une pièce pour les filles
- Short-maillot interdit pour les garçons
- Drap de bain
- Lunettes (facultatives)

### Répartition des classes sur l'année scolaire

Classes de P3 et P4 du 11. 09. 2025 → 27.11. 2025

Classes de P5 et P6 du 04. 12. 2025 → 12. 03. 2026

Classes de P1 et P2 du 19. 03. 2026 → 11. 06. 2026

Classe de M3 → à définir

**Le cours natation est obligatoire.**

**L'élève qui n'y participera pas se verra dans l'obligation de réaliser un travail durant cette période.**

## Aménagements raisonnables et troubles de l'apprentissage

Notre équipe et le PMS sont sensibles aux difficultés particulières des élèves qui présentent des troubles avérés d'apprentissage comme la dyslexie, la dysorthographe, la dyspraxie, la dysphasie, les troubles d'attention, les hauts potentiels...

Nous mettrons tout en œuvre pour :

- prendre en considération ces difficultés ;
- mettre en place des « aménagements raisonnables » en fonction de nos moyens et de la configuration de nos classes ;
- communiquer avec vous sur le suivi à apporter à votre enfant (méthode de travail spécifique, appel à des intervenants extérieurs...) ;
- communiquer nos observations de terrain au PMS en vue d'un soutien éventuel de sa part.

**- la rédaction d'un protocole d'aménagements raisonnables est réalisée sur base d'un diagnostic d'un spécialiste en réponse d'une demande formelle des parents.**

### Outils et conseils de communication

- **Le journal de classe de l'enfant**
- **La plateforme « Toute Mon Année »**

### Communication parents-école

La compétence, l'enthousiasme et le dévouement de l'équipe éducative ne suffisent pas à assurer la formation de chaque enfant.

Une pleine collaboration ECOLE – FAMILLE est indispensable. Afin de favoriser celle-ci, nous vous demandons de suivre les consignes suivantes :

- Evitez d'envahir la cour de récréation qui est réservée aux enfants.
- **Attendez les enfants en fin de journée sur le parking principal. L'accès au « parking enseignant » n'est pas autorisé.**
- Ne pénétrez dans les couloirs ou dans les classes uniquement si vous y avez été invité.

- Respectez les heures de cours précieuses en évitant les visites inopinées.

La direction reste bien entendu également à votre disposition sur rendez-vous.

## Toute mon année

Comment m'inscrire à la newsletter du site de l'école ?



Seuls les abonnés à la newsletter du « site d'école » reçoivent une notification (par mail) à chaque mise à jour. Cet espace est accessible à partir du Journal de votre enfant, en cliquant sur l'icône « site d'école ».

Si ce n'est déjà fait, il suffit de confirmer votre inscription en cliquant sur le lien jaune contenu dans un mail que vous avez probablement reçu dernièrement. Si vous n'avez pas reçu ce mail, rendez-vous sur la page d'accueil du « site d'école » et complétez le champ « Recevez les nouvelles par mail ».

N'oubliez pas ensuite de confirmer votre inscription, en cliquant sur le lien que vous recevrez à l'adresse mail renseignée, sans cela vous ne pourrez pas recevoir de notification lorsque le site sera mis à jour.

**Pour plus de facilité et de rapidité, vous pouvez également installer l'application « TouteMonAnnée » sur votre téléphone via Google Play ou App Store.**

Comment m'inscrire à « TouteMonAnnée » ou me connecter pour la première fois ?

Lors de votre premier accès, vous devez vous inscrire en indiquant d'abord votre adresse mail. Puis, vous devez choisir un mot de passe (qu'il faudra répéter) et écrire votre nom et prénom. Enfin, vous devez indiquer le code qui vous a été transmis par l'école et accepter les conditions d'utilisation, avant de cliquer sur « Créer mon compte ».

Une fois inscrit, n'oubliez pas de valider votre adresse mail en cliquant sur le lien que vous recevrez à l'adresse mail que vous avez indiquée.

Comment me connecter à mon compte personnel ?

Si vous vous êtes déjà connecté sur TouteMonAnnée.com (en début d'année ou l'année dernière), vous devez alors indiquer votre adresse mail (celle utilisée lors de votre inscription) et votre mot de passe (celui choisi lors de votre inscription). Ne confondez pas le code d'accès (transmis par l'école) et votre mot de passe (choisi au moment de la création de votre compte). Si vous l'avez oublié, pas de panique ! Cliquez sur « Mot de passe oublié ? » et un mail vous sera envoyé avec un lien vous permettant de réinitialiser ce mot de passe.

### Comment accéder au journal de l'enseignant de mon enfant ?

Dès que votre compte est créé, pour accéder à « TouteMonAnnée », il suffit d'indiquer votre adresse mail et le mot de passe choisi lors de votre inscription. Une fois dans votre compte personnel, si vous n'avez pas encore accès au journal de votre enfant, cliquez sur le bouton vert « Ajouter/Enregistrer un espace », choisissez votre profil « Famille, Visiteur » et indiquez le code que vous avez reçu.

### Puis-je utiliser un seul compte personnel pour accéder à plusieurs espaces ?

Oui, un seul compte personnel suffit ! A partir de ce compte, vous pouvez en effet avoir accès à plusieurs espaces et donc aux différents journaux de vos enfants qui se trouveraient dans des classes différentes. Pour créer les différents espaces, il faut aller dans « Mes accès », puis cliquer sur « Ajouter/Enregistrer un espace ».

---

## La gratuité et les frais scolaires

Conformément à l'article 5, §2 du décret du 14 mars 2019 visant à renforcer la gratuité d'accès à l'enseignement et à la circulaire 7134 du 17/05/2019, nous vous informons sur l'estimation des frais de l'année scolaire.

Tous les frais de transports pour la piscine, les activités culturelles ou les classes de dépaysement ainsi que les accès à la piscine sont pris en charge par notre commune.

Concernant les excursions, le prix demandé est toujours inférieur au prix officiel. **L'école prend une partie à sa charge en collaboration avec le comité scolaire ou l'association de parents et le solde est demandé aux parents.** Sachez que les frais des différentes activités/excursions sera inférieur à 45€ par enfant pour l'année scolaire.

Pour chaque activité, vous recevrez un courrier informatif vous précisant les frais et la répartition de ceux-ci.

Concernant le coût des classes de dépaysement, vous recevrez un détail précis du coût et des décomptes (**participation du comité scolaire ou de l'association de parents, la coopérative des classes et les différentes ventes organisées pendant l'année**). Chaque famille recevra donc un solde final personnalisé.

Pour un complément d'informations, vous trouverez **les documents informatifs de la FWB relatifs à la gratuité scolaire** sur la plate-forme « Toutemonannée » via les QR codes ci-dessous.

Les maternelles	Les P1- P2- P3	Les P4- P5- P6
		

## Documents informatifs concernant le DAccE

Depuis la rentrée 2023-2024, un Dossier d'Accompagnement de l'Élève (DAccE) est réalisé pour chaque enfant présentant des difficultés d'apprentissages persistantes.

C'est via le DAccE que toutes les procédures de maintien sont réalisées. Toutes les informations concernant cet outil se trouvent sur la plate-forme « Toutemonannée » via le QR code.



Informations de la FWB relatives au DAccE

## Cartables

**En maternelle**, chaque enfant place son cartable à son crochet.

**En primaire**, le matin, les cartables sont alignés dans la cour à l'endroit prévu à cet effet. Dès qu'il sonne, les enfants récupèrent leur cartable avant de se ranger.

## Objets confisqués

Les GSM, tablettes, jeux électroniques, objets connectés sont strictement interdits dans l'enceinte de l'école. Le non-respect de cette règle entrainera une confiscation immédiate de l'objet.

Les objets non autorisés dans l'école seront confisqués par le titulaire ou la direction. Ils seront remis exclusivement aux parents ou à une autre personne responsable.

**Nous vous demandons de ne pas apporter des objets non nécessaires aux cours à l'école. Ceux-ci sont fréquemment source de conflits.**

**L'ÉCOLE NE PEUT ÊTRE TENUE RESPONSABLE POUR TOUTE DÉGRADATION, PERTE OU VOL DES OBJETS APPORTÉS À L'ÉCOLE.**

---

## Gestion des conflits

Des conflits entre enfants peuvent survenir. Seuls les élèves entre eux, les enseignants, les surveillants ou la direction sont habilités à les résoudre.

**Il est formellement défendu qu'un parent intervienne auprès d'un enfant qui n'est pas le sien.** Les parents sont invités à faire part du problème survenu, prioritairement auprès de l'enseignant. Celui-ci se chargera de résoudre le conflit en tenant compte de l'intérêt et des responsabilités de chacun.

## Sécurité

Il vous est demandé de faire preuve de civisme et de prudence lors de vos déplacements véhiculés sur la devanture de l'école. Des enfants peuvent surgir à tout moment. **Merci de modérer votre vitesse.**

Dans toute l'enceinte de l'établissement, il est strictement interdit de fumer.

**La Direction se réserve le droit d'interdire l'accès à l'école de toute personne non autorisée et/ou ayant un comportement inadéquat.**

Nos amis les animaux doivent également être en compagnie du maître et tenus en laisse (sauf en cas d'activité pédagogique et avec autorisation de la direction).

## Accident scolaire

Si un accident se produit à l'école ou sur le chemin de l'école, l'élève est assuré chez Ethias.

En cas d'accident, un formulaire de déclaration vous est remis. Une fois complété par le médecin, celui-ci est transmis au secrétariat dans la semaine qui suit et un numéro de dossier vous est communiqué par mail par Ethias. Toutes les démarches futures se font alors directement entre le parent et Ethias. Les parents paient les différents frais médicaux, la mutuelle en rembourse une partie et Ethias le solde.

En cas d'urgence, s'il est nécessaire de conduire l'enfant chez le médecin ou à l'hôpital, l'équipe enseignante s'engage à communiquer avec les parents dans les plus brefs délais.

## Les enfants malades

**Pour le bien de l'enfant et de la classe, il est souhaitable de garder l'enfant malade à la maison (fièvre, vomissements, selles liquides, conjonctives...).**

Afin d'éviter tout abus et parce que l'air extérieur est bien plus sain, nous n'autorisons pas les élèves malades à rester à l'intérieur lors des récréations.

Lors d'une absence de plusieurs jours, nous vous conseillons de venir chercher le travail à l'école ou de prendre contact avec la titulaire via la plateforme afin de pouvoir remettre directement votre enfant en ordre.

En cas de maladie contagieuse, la direction et le PSE doivent être prévenus.

---

## Les médicaments

**Les enseignants et les accueillants ne sont pas habilités à administrer des médicaments aux enfants.**

Pour la sécurité de tous, aucun enfant ne doit être en possession de médicaments à l'école, en excursion ou lors des classes de dépaysement.

**Dans la mesure du possible, la prise de médicaments devra être effectuée en dehors des horaires scolaires et sous la responsabilité des parents.**

**Dans les cas exceptionnels**, si la prise de médicaments doit avoir lieu pendant les heures scolaires ou extrascolaires. Veuillez transmettre l'autorisation détaillée de prise de médicaments par l'intermédiaire du journal de classe de votre enfant.

---



## Gestion des absences de la M3 à la P6

Dès la 3<sup>ème</sup> maternelle, toute absence doit être justifiée à l'aide du document ci-dessous.

Il suffit d'en demander une copie au titulaire, il est également téléchargeable sur « Toute mon année ».

**Justificatif d'absence de M3 à P6**  
(à rentrer maximum deux jours après le retour à l'école)



### Toute absence doit être justifiée

En cas de retard ou de remplissage partiel, le justificatif ne sera pas pris en compte et l'élève sera considéré comme en absence injustifiée.

Si l'élève atteint 9 demi-journées d'absence injustifiée, il est signalé à l'Administration de la Fédération Wallonie-Bruxelles qui opérera un suivi dans les plus brefs délais car l'absentéisme est un signal d'alarme en matière de décrochage scolaire.

Des sanctions sont prévues en cas d'infraction à la loi relative à l'obligation scolaire.

Je soussigné(e) ..... (nom et prénom)  
personne responsable de l'élève .....  
inscrit(e) dans la classe de oM3 oP1 oP2 oP3 oP4 oP5 oP6 vous prie d'excuser mon enfant  
pour l'absence du ...../ ...../ ..... au ...../ ...../ .....

### Motif

- Maladie avec certificat médical (à joindre)
- Consultation médicale (attestation obligatoire)
- Convocation par une autorité publique (attestation obligatoire)
- Décès dans la famille (attestation obligatoire)
- Pour tout autre motif, veuillez justifier l'absence de votre enfant.

**Attention**, sans certificat/attestation, l'absence sera considérée comme injustifiée.

### Seront considérés comme non justifiées, les absences

- pour convenance personnelle ;
- pour vacances ;
- dues à l'anticipation ou la prolongation de congés officiels ;
- dues à une panne de réveil.

Signature des parents :

Motif accepté  Motif refusé

Signature de la direction en cas d'autre motif :

Pour être recevable, tout justificatif doit être signé par l'un des parents et complété entièrement et correctement, dès le retour de l'enfant. Les justificatifs sans nom, signature, document d'attestation ou sans explication complète du motif de l'absence seront automatiquement refusés. En cas d'absence de plus de 3 jours de votre enfant, il est obligatoire de rendre un certificat médical. Merci également de nous prévenir par e-mail ou par téléphone.



## Coordination socio-scolaire

### Prévention des conflits, lutte contre le harcèlement

Depuis 2018, la Commune de Dalhem a mis sur pied et financé un partenariat avec la Maison des Jeunes de la Basse-Meuse afin de prévenir la violence au sein des écoles et lutter contre le harcèlement scolaire.

Cette Coordination socio-scolaire est un outil qui tend à améliorer et/ou à favoriser un cadre protecteur, un bon climat scolaire et la prévention des violences à partir du Vivre Ensemble ; ce qui passe par la reconnaissance de chacun, l'acquisition d'un comportement respectueux, juste et responsable des uns vis-à-vis des autres.

Ces apprentissages se dispensent sous la forme d'ateliers (déchargement collectif, expression et confiance en soi, etc.) pendant et après l'école.

N'hésitez pas à contacter **Madame Caroline Lebeau, coordinatrice de la Maison des Jeunes, en charge de la Coordination socio-scolaire : 0488/99. 81. 43.**

## Le centre psycho-médicosocial

Un centre CPMS est avant tout un lieu d'accueil, d'écoute et de dialogue où le jeune et/ou sa famille peut/ peuvent aborder les questions qui les préoccupent en matière de scolarité, d'éducation, de vie familiale et sociale, de santé, d'orientation scolaire et professionnelle...

Ces centres, reliés aux écoles, sont à la disposition des élèves et de leurs parents, gratuitement, et ce dès l'entrée dans l'enseignement maternel et jusqu'à la fin de l'enseignement secondaire.

Pour toute demande d'intervention, c'est le parent qui doit prendre contact avec le CPMS.

### **Coordonnées :**

Centre PMS provincial de Herstal 2  
Rue du Grand Puits 49  
4040 HERSTAL  
Téléphone : 04/279.26.96  
Email : [cpms.herstal2@provincedeliege.be](mailto:cpms.herstal2@provincedeliege.be)



## Dates de nos festivités

- Petit déjeuner de rentrée le lundi 25 août 25
- Spectacle en l'honneur de saint Nicolas le dimanche 23 novembre 2025
- Marché de Noël le samedi 13 décembre 25
- Journée détente avec spectacle le dimanche 25 janvier 26
- Fancy-fair le samedi 30 mai 26

Toutes ces fêtes permettent de rassembler des bénéfices pour les activités scolaires de vos enfants.

## L'association de parents

Nous profitons de la rentrée pour rappeler que l'association de parents regroupe quelques parents ainsi que des représentants du corps professoral de chaque degré scolaire et la direction. C'est par leur dynamisme et leur volonté que les membres de l'association de parents parviennent à organiser une journée détente, à nous aider aux fêtes de l'école, le tout au profit de tous les enfants.

L'objectif avoué de ces événements est de réunir des fonds destinés à subventionner en partie les activités scolaires des élèves (excursions, classes de dépaysement...) ainsi que la Saint-Nicolas.

**Les idées et les aides proposées seront les bienvenues ! Nous comptons sur vous !**

**En espérant vous voir bientôt avec nous.**

---

